Royaume du Maroc
Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires
Direction Régionale Fès - Meknès

المملكة المغربية
المكتب الوطني للسلامة الصحية للمنتجات الغذائية
المديرية الجهوية فاس - مكناس

AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE N°54/ONSSA/DRFM/2026

Le sous-ordonnateur de la direction régionale de l'ONSSA – Région Fès-Meknès – procède à l'achat sur bon de commande les prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : Maintenance, des installations techniques et téléphoniques des entités relevant de la direction régionale de l'ONSSA (Région Fès-Meknès).

Consistance de la prestation :

N°	Désignation et Caractéristiques	Unité de mesure	Quantité
1	**Entretien, maintenance et mise en service des FAX et téléphone fixe.** • Le diagnostic technique des équipements et l'identification des pannes ; • La vérification du bon fonctionnement des télécopieurs de fax et des téléphones fixes ; • Le nettoyage et l'entretien des équipements ; • La vérification des branchements électriques et des connexions téléphoniques ; • La vérification des lignes téléphoniques et des câblages ; • La réparation des pannes et le remplacement des pièces défectueuses, après accord préalable de l'administration ; • La configuration et le paramétrage des équipements ; • La mise en service et les tests de fonctionnement après chaque intervention ; • L'assistance technique en cas de dysfonctionnement. Deux interventions chaque trimestre sur les sites suivant : (2 sites à Meknes, 3 sites à Fès, 2 sites à Taza, 2 sites à Misour (Boulmane), 2 sites à Ifrane et Azrou, 2 sites à El Hajeb, 2 sites à Taounate et un site à Sefrou)	Forfait	1

Lieu d'exécution :
Toutes les entités relevant de l'ONSSA (région Fès-Meknès), au niveau de toutes les provinces et préfectures de la région de Fès-Meknès.

Délai d'exécution de la prestation :
Le délai d'exécution du présent Bon de Commande est fixé à **6 mois** à compter de la date de sa notification.

Av. Résistant Mohamed LAHRIGA,
en face Résidence Moulay Ismail V.N BP S 45 , Meknès, Maroc
شارع المقاوم محمد الحريكة،
أمام إقامة مولاي إسماعيل، المدينة الجديدة، ص.ب س45 - مكناس - المغرب
: + 212 5 35 52 65 30/37 - 06 73 99 82 83/84 - : + 212 5 35 52 75 07
E mail : dr.meknes@onssa.gov.ma

Date et heure limite de réception des Devis des concurrents : Le 24/11/2026 à 14h30min

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

ONSSA
Le Directeur Régional
Région Fès - Meknès
Khalid EL CHARIB

Termes de références relatifs à

L'avis d'achat sur bon de commande N° 54/ONSSA/DRFM/2026

Objet : Maintenance, des installations techniques et téléphoniques des entités relevant de la direction régionale de l'ONSSA (Région Fès-Meknès)

ARTICLE 1 : OBJET DU BON DE COMMANDE

Le présent avis d'achat sur bon de commande a pour objet : Maintenance, des installations techniques et téléphoniques des entités relevant de la direction régionale de l'ONSSA (Région Fès-Meknès).

ARTICLE 2 : CONSISTANCE ET LIEU DE LIVRAISON

Les prestations objet du présent bon de commande consistent en l'entretien, la maintenance et la mise en service des télécopieurs (FAX) et des téléphones fixes au profit des entités relevant de la Direction Régionale de l'ONSSA de Fès-Meknès.

À ce titre, le prestataire est tenu d'assurer les prestations suivantes :

- Le diagnostic technique des équipements et l'identification des pannes ;
- La vérification du bon fonctionnement des télécopieurs de fax et des téléphones fixes ;
- Le nettoyage et l'entretien des équipements ;
- La vérification des branchements électriques et des connexions téléphoniques ;
- La vérification des lignes téléphoniques et des câblages ;
- La réparation des pannes et le remplacement des pièces défectueuses, après accord préalable de l'administration ;
- La configuration et le paramétrage des équipements ;
- La mise en service et les tests de fonctionnement après chaque intervention ;
- L'assistance technique en cas de dysfonctionnement

Les prestations seront exécutées à raison de deux interventions par trimestre au niveau des seize sites relevant de la Direction Régionale de l'ONSSA de Fès-Meknès, répartis comme suit :

2 sites à Meknes, 3 sites à Fès, 2 sites à Taza, 2 sites à Misour (Boulmane), 2 sites à Ifrane et Azrou, 2 sites à El Hajeb, 2 sites à Taounate et un site à Sefrou)

ARTICLE 3 : DELAIS D'EXECUTION

Le délai d'exécution de l'ensemble des prestations est fixé à **six (06) Mois** à compter de la date de notification du bon de commande.

ARTICLE 4 : LES PIECES EXIGES LORS DE LA SOUMISSION

Le soumissionnaire est dont l'obligation de déposer au bureau d'ordre ou d'envoyer au mail ci-dessous :

- Une note descriptive des moyens humains et techniques dont dispose le soumissionnaire pour assurer l'exécution des prestations ;

- Les présents termes de références signés avec mention « Lu et approuvé » ;

Et ce avant l'ouverture des plis dont la date et l'heure sont précisé dans l'avis d'achat.

- Bureau d'Ordre : Siège de la Direction Régionale de l'ONSSA Fès Meknès, Av Résistant Mohamed LAHRIGA, en face Résidence Moulay Ismail VN BP S 45 MEKNES.

- Adresse Mail : onssadrfm.srs.achats@gmail.com

ARTICLE 5 : REGLEMENT DES CONTESTATIONS ET LITIGES

La Direction Régionale de l'ONSSA Fès- Meknès et le fournisseur s'engagent à régler à l'amiable les difficultés auxquelles pourraient donner lieu l'interprétation et l'exécution du bon de commande et ce, quelle que soit la nature du différend.

ARTICLE 6 : RECEPTION DES PRESTATIONS

La réception des prestations interviendra après satisfaction des obligations indiquées au niveau du présent bon de Commande.

A cet effet, la réception sera sanctionnée par l'établissement d'un procès-verbal de réception signé par les agents désignés par le maitre d'ouvrage.

ARTICLE 7 : MODALITES ET PIECES A FOURNIR POUR LE REGLEMENT

Le règlement s'effectuera dans un **délai de 120** jours **au maximum** après la réception des prestations. Le titulaire devra produire **3 exemplaires de facture** arrêtée en toutes lettres et chiffres et comportant sa signature, son cachet, son numéro du compte bancaire (RIB), le numéro de l'ICE, l'IF, le n° d'affiliation à la CNSS, le n° d'inscription à la TP, le client (ONSSA-Direction Régionale de Fès- Meknès), **l'ICE de l'ONSSA : 001654057000037** l'objet et le numéro du bon de commande, le mode de règlement (par virement) et toute autre mention édictée par la réglementation en vigueur.

Le maître d'ouvrage	Le concurrent
ONSSA Le Directeur Régional Région Fès - Meknès Khalid EL GHARIB	